

Monsieur l'Orateur, j'ai déjà dit à la Chambre que le problème est très simple. Au cours de notre vie—que nous soyons riches ou pauvres—nous devons, à un moment donné, parce que nous sommes malades, recourir aux services d'un médecin compétent qui, évidemment, recommande tel ou tel produit pharmaceutique.

Le patient, bien souvent, ne connaît pas la qualité de ces produits et leur innocuité. Il va bien sagement chez le pharmacien acheter, à des prix très élevés, des produits pharmaceutiques dont il ne connaît pas la qualité et l'innocuité. Il paie ces produits et s'en retourne chez lui.

Voici où se situe le problème, monsieur l'Orateur.

Premièrement, nous ne sommes pas certains de la qualité de ces produits.

Deuxièmement, leur coût est excessif, voire même prohibitif, et je connais plusieurs personnes—dans la circonscription de Lotbinière et d'autres circonscriptions libérales dont les représentants ne se lèvent pas pour prendre la parole à ce sujet—qui ne peuvent acheter certains médicaments dispendieux qui pourraient les guérir rapidement.

Le bill C-102 vise précisément à apporter une solution à ce problème. Le gouvernement a adopté certaines mesures. Par exemple, il a fait disparaître la taxe de vente de 11 p. 100, afin de réduire le coût des médicaments. Il a aussi supprimé la taxe d'accise sur les médicaments importés. Toutefois, ces deux mesures se sont avérées inefficaces.

Il en est résulté que nous sommes aujourd'hui dans la même situation et que nous espérons encore pouvoir baisser le coût des médicaments.

Monsieur l'Orateur, lors des délibérations du comité de la santé, du bien-être social et des affaires sociales sur le bill C-102, j'ai eu le plaisir de discuter avec l'honorable ministre et de lui poser plusieurs questions au sujet des conséquences économiques que pourrait entraîner le bill C-102.

Je lui ai demandé, entre autres, quelles seraient les conséquences économiques de son bill. Le ministre s'est contenté de dire: J'aimerais dire à l'honorable député que nous ne le savons pas.

Je lui ai aussi demandé si des études avaient été faites en vue de s'assurer que les mesures qu'il proposait contribueraient vraiment à réduire le coût des médicaments. Le ministre m'a répondu: Nous ne le savons pas, des études n'ont pas encore été faites. Nous l'espérons, cependant.

Monsieur l'Orateur, je pense que nous posons présentement un geste que nous regretterons probablement plus tard, si nous adoptons cette mesure sans amendement.

D'ailleurs, c'est un peu ce qui est arrivé au sein du comité, avec le régime autoritaire du présent gouvernement. Au fait, nous n'avons pu proposer aucun amendement audit bill.

Monsieur l'Orateur, au stade de l'étude du rapport du comité, plus de 13 amendements sont proposés par des députés, puisque le comité lui-même n'a pu en apporter aucun, étant donné que les délibérations ont été dirigées à la façon d'une dictature.

Monsieur l'Orateur, ce sur quoi je désire insister le plus, c'est la nécessité de protéger l'entreprise canadienne, relativement au coût de production des médicaments. Et nous ne sommes pas du tout certains que ce bill apportera les bienfaits espérés par le ministre, puisque lui-même me disait qu'aucune étude n'avait été faite dans ce domaine, qu'aucun effort n'avait été fait en vue de prévoir les conséquences économiques dudit bill et de déterminer si c'est l'industrie canadienne ou l'industrie étrangère qui sera favorisée. C'est là notre plus grande crainte.

On nous parle de licence obligatoire pour pouvoir fabriquer les produits et d'une foule de facteurs qui pourraient entrer en ligne de compte. Quant à moi, monsieur l'Orateur, je demeure des plus pessimiste, non seulement quant à l'avenir de l'industrie pharmaceutique au Canada, mais aussi quant à la qualité des produits qui seront importés.

Monsieur l'Orateur, quand j'ai constaté qu'il nous était impossible de présenter des amendements susceptibles d'être adoptés par le comité, à cause de la dictature du gouvernement actuel, je me suis dit que si l'on ne pouvait faire plus pour protéger l'industrie canadienne, il fallait au moins s'assurer que les produits importés aient une qualité équivalente à celle des produits canadiens, et que l'innocuité de ces produits soit garantie sur le marché canadien afin de protéger les intérêts de nos consommateurs.

Voilà pourquoi j'ai traité cet aspect de la question, constatant qu'il était impossible à cause de certaines mesures et de la procédure, de protéger davantage l'industrie canadienne. Après avoir étudié le problème de la qualité des produits, j'ai proposé l'amendement qu'on a lu tantôt, dont je cite un extrait:

... la Direction des aliments et drogues au ministère de la Santé nationale et du Bien-être social ...

Cet organisme doit faire un rapport au sujet de toutes les demandes des industries étrangères, après étude.

Je continue à lire l'amendement:

... que le demandeur ...